

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Remboursement des tests antigéniques par l'Assurance maladie : un enjeu de santé publique

Fin janvier, la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France, première organisation syndicale représentative des pharmaciens d'officine, a souhaité consulter les pharmaciens d'officine sur leur pratique des tests rapides d'orientation diagnostique (TROD) ciblant les virus responsables d'infections respiratoires aiguës.

79 % des 2 198 répondants ont déclaré réaliser des dépistages chaque semaine avec, pour un tiers d'entre eux, une positivité des tests supérieure à 50 % au cours de la semaine sur laquelle a porté l'enquête.

Près de 9 répondants sur 10 utilisent les tests combinés grippe-Covid et 3 sur 10 les tests triplex grippe-Covid-VRS. Deux tiers des agents responsables d'infections respiratoires aiguës sont ainsi couverts, selon les résultats d'études réalisées dans des services d'urgence.

Les résultats de cette enquête traduisent une pratique pluriprofessionnelle bien ancrée qui permet une prise en charge précoce du patient :

- Les dépistages sont réalisés aussi bien en amont d'une consultation qu'en aval et parfois même à la demande d'un service de régulation des urgences. Ils s'accompagnent des conseils et orientations nécessaires au parcours du patient ;
- 36 % des répondants déclarent disposer d'ordonnances conditionnelles d'antiviraux ;
- 44 % des répondants déclarent avoir pu délivrer un traitement antiviral précocement à des patients fragiles à la suite de la réalisation du test et d'une coopération avec les prescripteurs.

En conclusion, la réalisation des tests favorise :

- La mise en place d'un exercice coordonné médecin-pharmacien au bénéfice du patient ;
- Le bon usage du médicament par une prescription rationalisée des antibiotiques et des antiviraux ;
- La veille sanitaire des professionnels de santé de premier recours, permettant de déclencher rapidement des actions de santé publique ;
- Une réduction des dépenses de santé par une prise en charge précoce de pathologies potentiellement graves.

La FSPF demande donc au ministère de la Santé de renoncer à tout projet de déremboursement des TROD ciblant les virus responsables d'infections respiratoires aiguës et de pérenniser, dans l'intérêt des patients, leur prise en charge par l'Assurance maladie.